

## **Qui commande au service public du transport Ferroviaire en Région, qui fera respecter la convention Région/SNCF ?**

**La SNCF a choisi d'assigner le président de notre comité face aux tribunaux** pour de prétendus préjudices, qui ne sont rien en regard des préjudices commerciaux qu'elle s'inflige en fermant ses guichets alors même que les personnels qualifiés et compétents sont en place pour pourvoir aux besoins exprimés par les usagers.

Nous ne demandons que le maintien en l'état de l'ouverture de nos guichets, en l'attente des explications, justifications, des études – peut-être - menées sans concertation ni contact avec les parties concernées et ayant éventuellement abouti à des accords aussi tacites que secrets (?).

Nous avons reçu un soutien tardif et récent à nos demandes de retour à une ouverture 7 jours sur 7 des guichets de nos gares, de la ligne Cévenole. Jean Denat, Damien Alary se sont ouverts par presse interposée d'un soutien plein et entier à nos demandes.

### **Ce soutien doit être suivi des actes essentiels pour parvenir au respect de cette convention.**

La responsabilité des élus régionaux est engagée dans nos actions.

Notre assemblée du 2 février qui a réuni 60 personnes en gare de Génolhac a pris la décision unanime de demander à être entendus comme parties solidaires dans le cadre de la plainte qui vise la tête de notre comité.

**Le 17 février à 10 h sera l'occasion d'un grand carnaval républicain et citoyen en gendarmerie de Génolhac. Nous y brûlerons Charlot Carmentran, la démagogie et la duplicité.**

### **Il est explicite, manifeste et évident que le contrat Région-SNCF n'est pas respecté.**

En dépit d'une convention régissant le transport ferroviaire Régional, entre un ordonnateur, régulateur- la Région -, et un prestataire du service public – la SNCF -, les usagers du transport ferroviaire en Hautes Cévennes se voient privés du service essentiel des guichets commerciaux SNCF depuis le premier janvier 2015. Cette annonce faite sans préalable et sans raison a, depuis le mois d'octobre 2014, mobilisé et fait réagir, habitants, usagers et élus, qui n'ont eu de cesse d'obtenir justification, explications et demandés à être reçus des parties prenantes du dossier. Une réception tardive en région comme en sous-préfecture, n'ont pas permis que soient affirmés des principes de droits : comme le respect et la continuité du contrat. Lequel a nécessité de vigoureuses demandes répétées pour aboutir entre nos mains.

### **Qui doit en une telle situation exiger un retour au droit ? Qui s'avère coupable du non respect et de la non exécution de ce dernier, l'exécutant de la prestation ou son ordonnateur ?**

Notre comité envisage, lui, d'assigner au tribunal administratif pour non respect du contrat, rupture de l'égalité territoriale et trouble manifeste à l'ordre public. L'absence de guichets en gare provoque des troubles dans les trains, qui livrent l'utilisateur à la seule appréciation circonstancielle des contrôleurs, elle engendre tensions et inégalités de traitement. Notre comité composé de gens libres et responsables a entrepris des actions grâce auxquelles les portes closes et capitonnées se sont entrouvertes. Une table ronde est prévue en sous-préfecture à Alès le 19 février, que pourrait-elle permettre qu'une stricte application du droit ne pourrait d'ores et déjà donner ?

**Notre comité a convoqué les associations, élus, collectifs, syndicats et vous –mêmes le 13 février à Génolhac en vue de bâtir un projet de réappropriation collective du transport ferroviaire conformément à nos besoins et ceux du territoire.**